Bulletin municipal
Le Babillard
VOL. 02 • N° 01
FÉVRIER 2014

CANTON DE HATLEY

135, rue Main
North Hatley, QC J0B 2C0
819 842-2977
www.cantondehatley.ca

UN NOUVEAU BULLETIN MUNICIPAL POUR NOS CITOYENS

De gauche à droite: M. Vincent Fontaine (conseiller #2), M. Claude Meilleur (conseiller #4), M. Patrick Clowery (conseiller #1), M. Martin Primeau (Maire), Mme Sylvie Cassar (conseillère #6), M. Guy Larkin (conseiller #5) et M. Jacques Bogenez (conseiller #3).

Faisant suite à notre engagement d'offrir aux citoyens du Canton de Hatley une meilleure diffusion de l'information sur leur municipalité et par souci de transparence, c'est avec un très grand plaisir que nous vous présentons cette version améliorée du bulletin municipal.

En plus du contenu habituel, vous y trouverez de l'information concernant différents projets touchant le Canton de Hatley et des échos des différents dossiers traités par le conseil. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toutes suggestions ou commentaires pouvant améliorer son contenu.

Comme vous savez, un des projets les plus importants en ce moment est celui d'un bâtiment multifonctionnel abritant les locaux administratifs ainsi que des locaux communautaires et culturels.

La firme ADSP Architecture Design fut retenue afin de concevoir les plans architecturaux. Une visite des lieux fut effectuée par le comité afin de recueillir les idées et les besoins de chacun sur ce bâtiment qui devra être en mesure de répondre aux besoins de ses citoyens pour plusieurs années. Parallèlement nous sommes à préparer le plan financier. Plusieurs rencontres ont eu lieu afin d'aller chercher l'information et le support nécessaires pour de l'aide financière externe.

De ce nombre, nous avons rencontré le député d'Orford, M. Pierre Reid. Nous prévoyons rencontrer le ministre de la Santé et député de Saint-François, M. Réjean Hébert. Il n'y a aucun doute que leur support sera un atout très important dans cette réalisation. Les agents de développement de la MRC et de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi contribuent également à la recherche et à la création de devis visant une aide financière des différents programmes disponibles.

Pour ce qui est de l'hôtel de ville actuel, nous prévoyons sa mise en vente vers la fin du mois de mars. Nous vous tiendrons au courant de façon régulière des avancés de ce projet qui est un tournant important pour le développement de notre municipalité.

ZONAGE MONT HATLEY

En adoptant le règlement de zonage 2013-09, le conseil municipal permet le développement résidentiel sur une partie de l'ancien domaine Montjoye situé à proximité du chemin Horsefall. Le conseil espère ainsi conserver et consolider la zone récréative où se trouve présentement le nouveau centre de glissade sur tubes du Parc du Mont Hatley.

L'adoption de ce règlement rend aussi possible les usages nécessaires à l'implantation du futur centre administratif et communautaire, qui seront situés dans les bâtiments acquis au 4765, chemin Capelton.

TABLE DES MATIÈRES

À la mairie 2
Suivi des séances du conseil 2
Infos municipales 2-3
Loisirs 4
Communautaire 4-5
Sûreté du Québec 5
Vos animaux 6

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

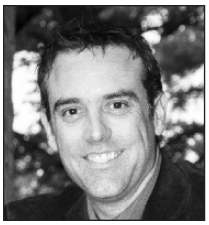

Martin Primeau
Maire

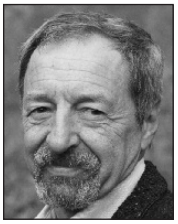

Patrick Clowery
Conseiller n°1

Vincent Fontaine
Conseiller n°2

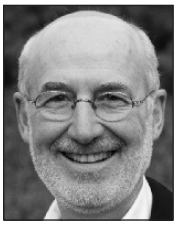

Jacques Bogenez
Conseiller n°3

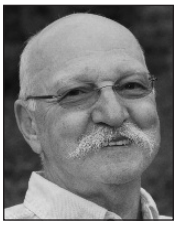

Claude B. Meilleur
Conseiller n°4

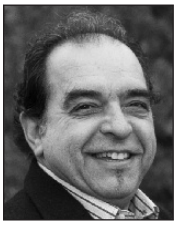

Guy Larkin
Conseiller n°5

Sylvie Cassar
Conseillère n°6

Directrice générale:
Liane Breton

Adjoint à la direction:
Paul Conway

Adjointe à la trésorerie:
Annie Deshaies

Inspecteur en bâtiment et en environnement:
Éric Gravel

Directeur des travaux publics:
Jean-François Laflamme

Agente de développement loisirs:
Hélène Cyr

Heures d'ouverture:
Du lundi au vendredi
8h à 12h et 13h à 16h

Coordonnées:
135 rue Main, North Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca
Site Internet: www.cantondehatley.ca

Conception et impression du journal:
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

SUIVI DES SÉANCES DU CONSEIL

EN DÉCEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A :

- renouvelé l'entente avec le Centre d'arts Orford pour la tenue du concert annuel
- voté une résolution pour demander l'implantation d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Memphrémagog
- choisi de reconduire le rôle d'évaluation foncière pour un autre trois (3) ans
- adopté les taux de taxes et le budget de la municipalité pour 2014

EN JANVIER, LE CONSEIL MUNICIPAL A :

- adopté le règlement 2014-02 relatif au code d'éthique des élus
- exigé du promoteur que tout projet résidentiel dans le secteur du chemin Horsefall n'utilise pas ce chemin comme accès à un nouveau développement
- autorisé la signature d'une entente pour l'utilisation de la cuisine du nouveau bâtiment municipal au 4765 chemin Capelton.

EN FÉVRIER, LE CONSEIL MUNICIPAL A :

- donné un mandat à la firme ADSP pour faire les plans en vue de la transformation et du réaménagement du bâtiment situé au 4765 chemin Capelton
- adopté le premier projet de plusieurs règlements d'urbanisme
- donné avis de motion pour modifier la limite de vitesse du chemin Sherbrooke qui passerait de 90 km/h à 70 km/h

INFOS MUNICIPALES

BUDGET

Les propriétaires du Canton de Hatley ont droit à une autre baisse du taux global de la taxe foncière. Il s'agit de la sixième baisse consécutive. Bien sûr, cela a été possible parce que les évaluations municipales ont augmenté. La diminution du taux de taxe de cette année se situe entre 2 et 3 %. Les évaluations n'augmentent pas.

Le compte de taxes pour une résidence évaluée à 300 000 $ dans le Canton de Hatley s'élevait à 2 018 $ en 2013. Le propriétaire d'une résidence de même valeur en 2014 aura une facture de 1 965 $.

Le budget total de 2014 est de 4 014 160 $. Sur ce montant, 1 513 230 $ est prévu pour la voirie, soit plus du tiers des dépenses prévues au budget.

LE RÔLE D'ÉVALUATION EST RECONDUIT POUR TROIS ANS

Le rôle d'évaluation foncière du Canton de Hatley, qui était fixé pour la période 2012-2013-2014, est reconduit pour une période de 3 ans, soit les années 2015-2016-2017. Ceci veut dire que les valeurs des immeubles devront rester les mêmes, sauf bien sûr pour les augmentations dues à des travaux (agrandissement, rénovations, etc.).

La municipalité peut reconduire un rôle d'évaluation seulement s'il a fait l'objet d'une équilibration. L'équilibration consiste à modifier les valeurs inscrites au rôle en vigueur dans le but d'éliminer le plus possible les écarts par rapport à la valeur réelle. Il y aura donc équilibration du rôle d'évaluation pour la période 2018-2019-2020.

Pour soumettre vos articles dans le Journal :

«Le Babillard» est publié à tous les 2 mois et est distribué vers le milieu du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 30 du mois précédant la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: info@cantondehatley.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 819 842-2977

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La municipalité fera vidanger toutes les fosses septiques sur son territoire cette année. La période de vidange commencera en mai pour se terminer au mois d'août. Les propriétaires seront avisés individuellement environ 10 jours à l'avance de la date exacte de la vidange de leur fosse.

La municipalité assure la vidange des fosses septiques sur son territoire depuis 2004. Cette année, la vidange se fera par la compagnie Beauregard Fosses septiques. Comme par les années passées, la vidange sera sélective. Pour ce faire, l'entrepreneur utiliser la technologie Juggler qui permet de séparer les solides du liquide. À la fin de la vidange le liquide est remis dans la fosse.

MODIFICATIONS IMPORTANTES AU NIVEAU DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Une séance de consultation publique se tiendra à la salle Lucien-Vachon au 3115 chemin Capelton, North Hatley, le 27 février à 19 h.

Règlement 2014-03 - Plan d'urbanisme

- Remplacer les plans d'affectation des sols et des principales caractéristiques en utilisant le cadastre rénové.
- Les aires d'affectations du sol ont été redélimitées pour se conformer aux nouvelles délimitations du schéma qui, elles, ont été revues pour permettre l'application des préautorisations à des fins résidentielles obtenues de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles en zone verte (zone agricole).

Règlement 2014-04 - Zonage

- Remplacer le plan de zonage en utilisant le cadastre rénové.
- Les zones ont été redélimitées pour se conformer aux délimitations du schéma modifié et plan d'urbanisme modifié. Cela a eu pour conséquence de modifier pour certaines parties du territoire les usages permis. De plus, de nouvelles zones de type « Id et Idr » sont montrées sur le plan de zonage et correspondent à des secteurs situés en zone verte à l'intérieur desquelles la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a, par décret, préautorisé l'usage *résidentiel unifamilial isolé*. Bien sûr, cette préautorisation est assortie de conditions particulières d'implantation sur le terrain. Ces conditions sont plus amplement décrites dans le projet de règlement (distances séparatrices, …). Les zones de type agro-forestière situées en zone verte ont été scindées en 2, soit de type 1 et de type 2 afin de permettre l'application des préautorisations de l'usage *résidentiel unifamilial isolé* sur des terrains déjà formés (19 janvier 2011) ayant une superficie d'au moins 5 hectares (pour la zone agroforestière de type 1) et de 10 hectares (pour la zone agroforestière de type 2). Cette préautorisation est bien sûr assortie de conditions particulières d'implantation sur le terrain. Ces conditions sont plus amplement décrites dans le projet de règlement (superficie maximale d'utilisation, distance séparatrice avec activités agricoles, position du puits, …);
- Des ouvrages concernant l'entretien de la végétation résultant d'aménagements et le contrôle des espèces envahissantes sont autorisés par le projet;
- Des constructions accessoires (galeries et terrasses) sont autorisées dans des zones inondables (max. 20 m^2) sous réserve de certaines conditions;
- Ajout de restrictions dans les différents secteurs identifiés pour l'exploitation forestière.

Règlement 2014-05 - Lotissement

- Pour les nouvelles zones Id et Idr, définir les superficies et dimensions minimales en lien avec le schéma modifié et le positionnement de la zone avec les autres zones voisines;
- Inclure une disposition pour couvrir la copropriété (terrain maître);
- Inclure une disposition pour prendre en compte les exigences du lot distinct pour fins d'enregistrement dans un territoire rénové (cadastre) lors d'une transaction même si les dimensions ne sont pas conformes aux dimensions minimales sous réserve d'un remembrement subséquent.

Règlement 2014-06 - Permis et certificats

- Ajout de documents à fournir lors de demandes de permis dans les nouvelles zones agroforestières de type 1 et 2 et les nouvelles zones Id et Idr pour permettre de vérifier le respect des normes applicables au zonage.

Règlement 2014-07 - PIIA

- Les modifications apportées sont techniques et visent simplement à remplacer la référence à des zones dont l'appellation a été modifiée au plan de zonage. Le tout afin de ne pas modifier la portée du règlement de PIIA.

Crédit photo: Benoit Leclerc

Badminton

Pour une 5ième saison, 14 citoyens motivés se sont inscrits à la session de badminton, à notre plus grand plaisir! Chaque mercredi à 19 h, c'est le rassemblement à l'école primaire de North Hatley. Si vous désirez également essayer ce sport, il vous est possible de vous présenter sans inscription, au coût de 2 $ chaque fois pour les résidants. Apportez votre raquette, vos souliers et votre bouteille d'eau, on vous attend!

On glisse au Canton pour la fin de saison!

Au Parc du Mont Hatley, dimanche le 9 mars le billet de journée est offert au tarif du 2 heures, c'est-à-dire 14 $ pour les 13+ et 10$ pour les 5-12. Preuve de résidence exigée lors de l'achat du billet à la billetterie.

PLAISIRS D'HIVER RÉUSSI

Dimanche le 9 février dernier avait lieu l'évènement Plaisirs d'hiver du Canton de Hatley, en collaboration avec le parc du Mont Hatley. Pas moins de 500 personnes se sont présentées pour profiter des nouvelles infrastructures du Mont Hatley, des glissades sur tube et des sentiers de raquette. Parmi eux, une quarantaine de personnes ont pratiqué le Zumba extérieur, jouer au hockey bottine ou simplement danser sur la musique entraînante! Également, onze courageuses personnes ont participé au rallye raquette en montagne et ont récolté des prix!

L'objectif est atteint : bouger et s'amuser même en hiver!

Vous gardez des enfants?

Nous voulons mettre à jour la liste des gardiennes (ou gardiens) d'enfants au Canton de Hatley. Appelez-nous au 819 842-2977 ou envoyez nous vos informations par courrier électronique à info@cantondehatley.ca. Informations à fournir : Nom, adresse, numéro de téléphone et âge. S.V.P. mentionnez si vous avez suivi une formation de gardiennage et quel group d'âges d'enfants vous gardez.

Envoyez vos photos de bâtiments!

Le thème photo pour le prochain calendrier municipal : ***Les constructions du Canton de Hatley.***

Que ce soit votre maison, un bâtiment de ferme, un pont, la piste cyclable, etc. Nous vous invitons à nous envoyer vos photos. Les meilleures photos seront à l'honneur dans le prochain calendrier municipal. Toutes les photos soumises peuvent être utilisées par la municipalité, bien sûr avec mention du crédit photo approprié.

Note : les photos de propriétés privées autre que la vôtre doivent être accompagnées d'une autorisation de propriétaire

Émondeurs occasionnels recherchés

Un des sinistres les plus probables/courants au Canton de Hatley est le bris d'arbres causés par un verglas ou par une tempête de vent. Ces bris peuvent endommager le réseau électrique mais aussi la propriété privée. Ils peuvent aussi bloquer les chemins publics. Si vous avez une scie à chaîne et pouvez être disponible pour aider la municipalité en cas de sinistre, communiquez avec nous.

Nous voulons connaître les informations suivantes :

- Êtes-vous propriétaire d'une scie à chaîne?
- Avez-vous les équipements de sécurité nécessaires?
- Avez-vous du transport et lequel (exemple : véhicule 4 roues motrices)
- Quelle est votre expérience?

Vous pouvez communiquer avec nous au 819 842-2977 ou à info@cantondehatley.ca.

Branches

Suite au verglas, vous avez peut-être accumulé des branches à déchiqueter.

Au printemps, la municipalité installera quelques sites où vous pourrez apporter vos branches afin que celle-ci se charge de les déchiqueter pour vous. Les dates précises, les heures et les lieux vous seront transmis dans un prochain message.

En attendant, nous vous demandons de ne pas laisser vos branches en bordure chemin. Elles ne seront pas ramassées.

La nouvelle usine de traitement de l'eau potable sera en opération cette année

La construction de l'usine de traitement de l'eau potable située dans le village de North Hatley, progresse normalement et la majorité des travaux seront terminés pour une mise en service en juillet 2014.

La Régie Intermunicipale des Eaux Massawippi complètera d'ici là, la mise à niveau de plusieurs secteurs déjà desservis dans le Canton d'Hatley et le village et le raccordement d'un nouveau secteur, soit celui de Hatley Acres dans le Canton.

Donc si tout se déroule comme prévu les citoyens concernés devraient bénéficier d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'automne 2014.

RDD en tout temps à l'éco-centre

Vous avez des résidus domestiques dangereux? Vous pouvez les apporter à l'éco-centre en tout temps. L'éco-centre est situé au 1095, chemin Bilodeau, Coaticook (secteur Barnston). Pour plus d'information 1-877-535-9479.

Ressourcerie des Frontières

Vous voulez alléger votre garage, remise, garde-robe? Vous faites le ménage du printemps ? Saviez-vous que la Ressourcerie ramasse les objets encombrants et menus articles en tout temps?

Donnez une nouvelle vie à vos meubles, bibelots, vieux appareils ménagers, jouets, etc. **Collecte gratuite à domicile**. Par téléphone : 1-855-804-1018 ou par courriel à info@ressourceriedesfrontieres.com.

Pollution lumineuse : réalisation du Canton de Hatley

Depuis déjà plusieurs années, à l'instigation de son comité d'environnement, le Canton de Hatley fait la lutte à la pollution lumineuse (lumière projetée vers le ciel qui nuit au ciel étoilé). À chaque fois qu'une lumière de rue brise, elle est remplacée par une lumière non polluante, dont le faisceau est dirigé vers le sol plus exclusivement. Le but est de conserver autant que possible notre ciel étoilé.

MESSAGES URGENTS : SQ 564-1212

Tout le monde connaît le 9-1-1. Mais quoi faire en cas d'urgence au niveau de travaux publics (chemin dangereux ou complètement bloqué, fuite importante de l'aqueduc, etc.) en dehors des heures de bureau?

Dans un tel cas, vous pouvez le signaler à la **Sûreté du Québec au 819 564-1212.** La Sûreté du Québec joindra le service municipal approprié.

La Sûreté du Québec vous informe

Service, professionalisme, respect et intégrité.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Vous êtes témoin d'une infraction criminelle? Vous notez la présence d'individus louches qui tentent d'ouvrir les portes d'une voiture ? Ou vous observez la conduite erratique d'un automobiliste?

Dans tous les cas où vous êtes témoin d'infraction criminelle ou au Code de la sécurité routière, vous pouvez transmettre l'information de façon confidentielle à la Sûreté du Québec. Vous n'êtes pas tenu de vous identifier.

Qui contacter?

Faites le 310-4141 (sans indicatif régional, partout au Québec) ou *4141 (via votre téléphone cellulaire).

Vous pouvez également faire un signalement de façon anonyme auprès d'Échec au crime (anciennement Info-Crime) au 1 800 711-1800 ou par Internet, en remplissant le formulaire prévu à cette fin à Echecaucrime.com.

Ce que vous observez et rapportez permet aux policiers de mieux cibler leurs interventions et d'intervenir plus rapidement. C'est un geste utile dans l'application de la loi et un geste qui démontre la responsabilité sociale de chacun.

POURQUOI FAIRE STÉRILISER SON ANIMAL DE COMPAGNIE

Peu de gens le savent, mais c'est pourtant la réalité : un couple de chats non stérilisés peut engendrer une descendance de **plus de 20 000 chatons en quatre ans** et un couple de chiens, de **quelque 4 000 chiots en sept ans.** Cette multiplication prend des proportions exponentielles et, dans le contexte actuel, une portée est une portée de trop.

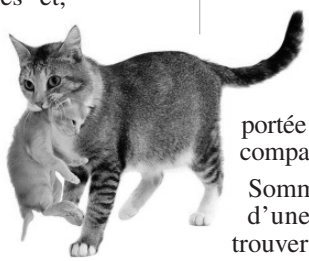

Cette situation a engendré, au fil des ans, un important problème de surpopulation partout en Amérique du Nord et vu son ampleur, plusieurs de ces animaux - particulièrement des chats - ne trouvent jamais un nouveau foyer.

La surpopulation animale : une lutte à finir

Pour contrer cette problématique et, du même coup, améliorer grandement le sort de milliers d'animaux laissés à eux-mêmes, il existe une solution simple et à la portée de tous les gardiens d'animaux de compagnie : la stérilisation.

Somme toute, la stérilisation nous évite, d'une part, l'énorme difficulté de trouver une famille à tous les rejetons d'une portée et, d'autre part, elle améliore la qualité de vie de nos animaux de compagnie.

Saviez-vous que le 25 février est la Journée nationale de la stérilisation animale au Québec? Cette journée s'associe au mouvement international *World Spay Day* crée en 1995. ***La stérilisation : une option responsable à discuter avec votre vétérinaire!***

Société protectrice des animaux de l'Estrie

ALLISON BENNETT, UNE AMIE DU MEILLEUR AMI DE L'HOMME

Chaque jour, depuis environ 25 ans, la journée d'Allison Bennett se vit au rythme des chiens et chats de sa pension. À 7 h, elle sort les chiens pour une petite marche sur le terrain ou un séjour dans un des grands enclos extérieurs. C'est suivi du repas du matin et la prise de médicaments pour les chiens qui en auraient besoin. Pendant que les chiens sont à l'extérieur, c'est le nettoyage des enclos intérieurs. Le midi c'est la deuxième marche des chiens. En fin d'après midi, les chiens plus actifs peuvent aller dans les plus grands enclos à exercices. Le souper est servi à 18 h et les chiens sortent une 3e fois vers 20 h. Deux employées, Susan Bennett et Julie Langlois, travaillent à temps partiel au chenil et contribuent à son succès.

Madame Bennett a commencé son travail auprès des animaux sur la rue McKay à North Hatley en 1988, après des études en Techniques de santé animale. C'était un service de toilettage et une petite pension. Mais sa passion des animaux était là depuis toujours. Toute jeune elle rescapait des animaux de toute sorte, ce qui «rendait ses parents fous» dit-elle à la blague. En 1995, elle déménage au site actuel, situé au 4640 chemin Capelton au Canton de Hatley. Elle peut aujourd'hui accueillir jusqu'à 45 chiens en période de pointe, en plus des espaces réservés aux chats. En moyenne, 15 à 18 chiens y logent la semaine et environ 25 la fin de semaine.

Au cours des années, le chenil de Mme Bennett a servi de service de pension d'urgence en appui à la SPA de l'Estrie ainsi qu'auprès du service de protection incendie lors des tempêtes de verglas de 1998 et de 2013 ainsi que durant la tragédie du Lac Mégantic.

Selon Mme Bennett, la mentalité des gens a évolué depuis 20 ans. De plus en plus, les gens considèrent leur animal comme un membre de la famille. Ils n'osent pas le laisser seul trop longtemps et veulent s'assurer de son bien-être pendant leur absence. Il y a une forte demande pour un service de pension comme le sien. Si l'entreprise de Mme Bennett, *Warm Hearts and Wet Noses* (autrement dit des animaux heureux et en santé) connaît autant de succès c'est seulement par la publicité de type «bouche à oreille» et un grand nombre de client fidèles de longue date.